LES DESSOUS
DE LA
CONFÉRENCE DE LA HAYE

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

« Rome, 18 juin. — Le *Journal de Roubaix* a expliqué jadis les raisons de la conduite qu'a tenue le Saint-Siège vis-à-vis de l'initiative du Tsar sur le désarmement et l'arbitrage. Par quelles menées, Léon XIII, malgré les très vifs et très réels désirs de Nicolas II, n'a-t-il pas été invité au Congrès ? Il est reçu de dire que l'Italie, jalouse du prestige du Vatican, — et cette jalousie atteint parfois les limites du grotesque — a fermé les portes de la conférence au Pape. C'est borner un grand sujet dans de trop étroites limites. La Russie aurait pu briser la sauvage résistance de la *Consulta* ; elle aurait surtout pu et su passer outre... Mais le cours des négociations a démontré que derrière l'Italie se trouvaient embusqués le Roi des Belges, servant de l'Angleterre, le *Foreign Office*, la Chancellerie de Berlin, l'Autriche, la Roumanie et la Grèce. Au début, la Russie, afin de ménager toutes les susceptibilités, avait transféré le siège de la conférence de Saint-Pétersbourg à La Haye, espérant que l'internonce, Mgr Tarnani, serait de droit membre du Congrès. Le bluff n'a pas réussi. L'Allemagne et les grandes puissances, sauf la Russie et la France, ne voulaient à aucun prix la présence d'un représentant pontifical : et cela pour deux raisons.

» D'abord, la politique si sage du Pape, ses hautes vues sur la paix, sa compétence en ces matières, l'éloquence pathétique de sa voix, auraient imposé l'arbitrage. Et cet arbitrage, ni les Etats-Unis, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre n'en voulaient, et, comme ce sont elles qui mènent l'opposition, la Russie, enquête faite, s'est trouvée devant une menace de grève presqu'universelle, si elle persistait à vouloir inviter le Saint-Père. Ensuite, l'Allemagne et ses compères internationaux sentaient qu'invité par le Tsar, le Pape aurait su gré au souverain de cet égard diplomatique. Ils craignent la politique de points de contact entre la Russie et la Papauté, soit pour la question polonaise, soit pour l'Orient, l'Asie-Mineure et les Balkans, soit pour la Chine. Les questions de Rome sont aujourd'hui le support des questions continentales et extra-continentales. Le pli, que prennent les délibérations à La Haye, montrent clairement que ces puissances voulaient l'exclusion du Pape, pour faire avorter le programme pacificateur de Nicolas II.

» La Russie a continué, malgré ces machinations, ses négociations en faveur du Pape. Elle a donné l'ordre à l'ambassadeur près le Quirinal de ne plus s'immiscer dans ces affaires, car, chose assez bizarre, M. Nélidow excitait M. Canevaro, le ministre italien, contre la Russie. Rival du comte Mouraview, M. Nélidow semblait désirer l'insuccès de la conférence. L'histoire de la diplomatie est pleine de ces charmantes trahisons. La *Consulta* maintenait son intransigeance. A la dernière heure, le Tsar est intervenu personnellement auprès du Quirinal, afin de sauter par dessus les barrières. La misérable Italie a résisté au colosse du Nord. Cette inconvenante obstination a prouvé au Tsar que derrière le Quirinal se cachaient les grandes puissances.

» Il a épuisé une dernière instance. M. Visconti-Venosta arrivait au pouvoir. Le quai d'Orsay, M. Delcassé, avait avec lui des rapports de cordialité. On espérait qu'à la fin, le représentant du Saint-Siège pourrait assister aux délibérations sur l'arbitrage. La Russie et le gouvernement néerlandais se sont mis d'accord avec Mgr Tarnani, pour proposer au Pape un *mezzo termine*, comprenant un échange de lettres, d'un côté ; de l'autre, un acte d'hommage rendu par le congrès, à la séance d'ouverture, aux nobles idées et aux généreuses intentions de Rome. C'était entr'ouvrir les portes du congrès au Saint-Siège. Chose curieuse ! — et elle n'est pas encore expliquée — après avoir accepté, le Vatican a tout d'un coup rappelé Mgr Tarnani, qui ne rentrera plus à La Haye. Ce coup d'éclat a surpris. Pourquoi Léon XIII, lui si plein de modération et d'égard, a-t-il rompu, sans fournir aucune explication? Il paraît que la surprise est devenue de la stupéfaction, lorsque la Papauté a déclaré à la Russie que ce n'est point sur elle qu'elle fait tomber le poids des responsabilités, et que le Tsar appréciera les raisons supérieures du Pape. La brouille, la défiance, le dépit, qui devaient, selon l'espoir de quelques puissances, sortir de cet insuccès, ne se sont pas produits : l'amitié entre Rome et le Tsar est, au contraire, devenue de l'intimité. La Russie fait, à l'heure qu'il est, au Vatican une démarche qui aura sur l'avenir un réel empire. On le saura peut-être bientôt.

» L'exclusion du Pape est considérée par beaucoup comme une grande faute. Toute les petites puissances, lasses des armements, désirent encore aujourd'hui l'intervention du Pape. Je sais de source constamment sûre que des démarches sont faites pour entraîner le Pape dans une action d'éclat. Impassible, Léon XIII garde la réserve. Il a la patience, cette «portion divine de l'art du gouvernement »; les pouvoirs moraux ont, pour eux et avec eux, le temps, cette « étoffe dont on fait les grandes choses. » Invité ou non, intervenant ou s'abstenant, il a le beau rôle. C'est l'Italie qui, devant le public ignorant des dessous, portera la responsabilité de l'échec de la conférence. La voilà donc, cette Italie que les libéraux acclamaient aux jours de la conquête, la voilà, cette puissance qu'on saluait comme le symbole du progrès de la civilisation et de la liberté ; la voilà devenue — et c'est son vrai rôle — l'agent provocateur et perturbateur de l'ordre international. La voilà sans son masque, dans l'horrible nudité de sa politique anti-italienne, anti-sociale, anti-civilisatrice et anti-pontificale. Ceci tuera cela.

TIBER.

SÉNAT

Suite de la séance du jeudi 22 juin 1899

LES ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

A la reprise de la séance, le rapporteur fait connaître que par quatre voix contre deux, la commission a accepté le contre-projet de M. Volland, avec une addition pour décider que la loi ne s'appliquera qu'aux assurances antérieures au 9 avril 1898.

M. Sébline. — Il est bien entendu que la loi s'applique à l'agriculture.

M. Faye. — Cela est incontestable.

M. de Sal. — Les auteurs de la proposition renoncent donc à modifier les polices postérieures au 9 avril 1898.

M. Emile Labiche. — Assurément, elles ont été contractées en connaissance de cause.

Le contre-projet de M. Volland, avec l'addition proposée par la commission, sont adoptés, cette dernière par 151 voix contre 86.

L'ensemble est adopté par 196 voix contre 51.

Le Sénat s'ajourne à lundi. La séance est levée à cinq heures moins dix.

Informations

La mise à la retraite du Général de la Rocque

Paris, 22 juin. — L'*Agence Havas*, communique la note suivante :

« Par décision présidentielle du 22 juin, le général de brigade d'artillerie de marine de la Rocque, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services, et sur sa demande.

« Cet officier général est rayé des contrôles de l'activité le même jour. »

Le *Temps*, de son côté, dit que cette décision a été prise à la suite d'une visite faite, ce matin, par M. Lockroy à M. Loubet, et que la mesure aurait été prise, par le président de la République, sur le vu des pièces que lui a communiquées M. Lockroy.

Le retour de Dreyfus. — Les préparatifs à Rennes

Paris, 22 juin. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Rennes, 22 juin. — L'ordre a été donné de terminer les travaux d'aménagement faits à la prison militaire ce soir. Cet ordre est très commenté.

» Trois chambres ont été aménagées à la prison militaire ; elles sont identiques et meublées toutes les trois de même façon. Les voies conduisant à la prison, au nombre de trois, seront, après l'arrivée du prisonnier, barrées de façon à ne laisser approcher ni de la manutention ni de la prison.

« Les autorités sont muettes au sujet du choix de la salle dans laquelle se dérouleront les débats. Bien qu'on ait trouvé tout d'abord la salle du conseil de guerre très exiguë, les menuisiers et les peintres procèdent à sa réfection.

Il est donc probable que les débats se dérouleront dans cette salle et non à la manutention militaire, comme on l'avait dit.

« Le préfet, M. Duréaule, n'est pas encore rentré au quartier général. On est très sobre de renseignements. Les trains de Paris amènent des journalistes français et étrangers. »

Les deux Consistoires de jeudi

Rome, 22 juin. — Le Pape a tenu aujourd'hui un Consistoire public solennel pour l'imposition du chapeau aux nouveaux cardinaux créés le 19 juin, à l'exception du nonce de Madrid et de l'archevêque de Goritz.

La cérémonie a eu lieu pour la première fois dans la salle de la Loggia, sur le vestibule de Saint-Pierre, contenant 3000 places.

Assistaient à la cérémonie, le corps diplomatique, les évêques américo-latins, les cardinaux étrangers de tous les pays.

Le Pape est entré et sorti sur la *sedia* portant la tiare et et escorté des flabelli.

Léon XIII a célébré la cérémonie avec aisance, malgré sa longueur, et on a beaucoup remarqué la netteté de sa voix lorsqu'il a donné la bénédiction à l'issue de la cérémonie.

Le Pape a été salué, à son entrée et à sa sortie, par des acclamations prolongées.

Il a ensuite tenu un Consistoire secret dans la salle consistoriale pour fermer et ouvrir la bouche aux nouveaux cardinaux et leur assigner les titres des anciennes églises de Rome, dont celui de Sainte-Sabine pour Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse.

Enfin, Léon XIII a continué les préconisations épiscopales commencées dans le Consistoire du 19 et a nommé aujourd'hui M. Pierre Avon, évêque de la Guadeloupe, etc.

Le Pape, rentré dans ses appartements, a reçu les nouveaux cardinaux.

L'acquittement d'une religieuse

Agen, 22 juin. — La Cour d'Assises du Lot et Garonne a acquitté, aujourd'hui la sœur Thérèse-Marthe Massantie, religieuse de l'ordre de la Providence, au couvent d'Auriac, âgée de 30 ans, accusée de faits scandaleux, par les francs-maçons, et poursuivie sur la dénonciation calomnieuse des journaux radicaux.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 22 juin 1899

Jeudi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants

OBLIGATIONS COMMUNALES 1892

Le numéro 493,543 gagne 100,000 fr. Le numéro 166,186 gagne 30,000 fr. Le numéro 140,352 gagne 10,000 fr. Le numéro 412,349 gagne 10,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs: 286.608 487.882 99.298 322.406

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

70.596	131.156	216.582	444.147	423.307
438.846	470.775	497.825	29.249	84.808
167.444	394.860	15.968	371.821	433.722
35.980	284.472	1.459	84.645	184.150
28.283	41.798	302.653	37.498	228.485
452.469	9.754	433.854	464.188	436.745

OBLIGATIONS COMMUNALES 1895

Le numéro 456,427 gagne 100.000 fr. Le numéro 428,448 gagne 25.000 fr. Le numéro 483,381 gagne 10.000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 45.284 — 422.246 — 382.600.

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

497.625	474.745	117.985	200.520	240.279
454.200	432.927	184.344	479.538	39.623
438.741	481.992	5.733	417.866	457.544
105.227	366.675	56.167	493.392	473.137
113.591	131.597	7.255	401.493	148.638
398.344	6.383	286.345	439.564	169.918
432.749	79.649	127.259	336.817	374.597
297.495	275.384	64.366	200.334	48.987
24.574	278.370	146.676	46.904	164.389
337.904	144.542	470.236	103.304	367.302

Chronique Locale
ROUBAIX
LA «GRANDE-HARMONIE» EN ANGLETERRE

(*De notre envoyé spécial*)

Londres, 22 juin, 6 h. 18 soir. — Nous sommes arrivés, vers trois heures, à Crystal-Palace. La salle où devait être donné le concert était magnifiquement décorée : un grand écusson aux couleurs françaises était entouré d'un faisceau de drapeaux anglais et français.

Le concert commence à quatre heures exactement devant une très nombreuse assistance. Il est divisé en deux parties séparées par un intervalle de deux heures.

La première partie comprend les morceaux suivants :

1. Marche aux flambeaux, de V. Delannoy. — 2. Ouverture de *Patrie*, de Bizet. — 3. *Le Pré aux Clercs*, variations pour clarinette (P. Fournier), d'Hérold. — 4. *Samson et Dalila*, de Saint-Saëns.

Tous les numéros sont rendus d'une façon supérieure. La salle peu à peu s'échauffe; elle est bientôt enthousiasmée par la puissante sonorité, l'excellence d'interprétation, le souci des nuances. Des applaudissements frénétiques éclatent à l'adresse des Roubaisiens. M. Koszul, directeur, est acclamé, MM. Fournier et Montigny, solistes, sont applaudis à outrance. Quant aux musiciens, qui se sont une fois de plus surpassés, ils recueillent une ample moisson de bravos qui les paient de leurs peines.

Après l'exécution de la première partie, un dîner somptueux est offert à la *Grande-Harmonie* par l'administration du *Crystal Palace*.

La Compagnie « Great Eastern Dover-Chatham » a offert aujourd'hui à notre société musicale un magnifique écusson en argent doré. Au sommet sont dessinées les armes du prince de Galles, au centre le chiffre de la compagnie, à gauche les armes de la ville de Maidstone et à droite les armes de Roubaix. En dessous se trouve une lyre sur laquelle sont croisés des drapeaux français et anglais, en bas, cette inscription : « A la *Grande-Harmonie* de Roubaix. Souvenir de Maidstone. 20 juin 1899. » Les différentes armes sont en émail; l'écusson a été dessiné d'une façon très artistique par Sire, fils.

Londres, 10 heures 25. — Je vous ai dit dans ma précédente dépêche que, entre les deux parties du concert, l'administration du Crystal Palace avait offert un dîner aux musiciens de la *Grande-Harmonie*.

Au cours du repas, a été donnée lecture d'une lettre de remerciements adressée à M. Catteau, par la Société Royale d'Agriculture. Au dessert, des toasts ont été portés au directeur du Cristal Palace, à la reine Victoria et à M. Loubet, président de la République française.

Bientôt après, arrivait de Windsor une communication portant que Sa Majesté avait été très touchée du vivat chanté en son honneur, mercredi matin, et envoyant les félicitations de la reine à MM. Catteau et Koszul.

A propos de ce vivat, je dois ajouter que le *Times*, rendant compte de notre visite à Windsor, a reproduit les paroles latines et françaises de notre chant.

La deuxième partie du concert a été plus applaudie encore que la première par la foule immense qui emplissait le vaste hall.

Voici les morceaux qui ont été joués :

1. Scènes alsaciennes, nos 1, 2, 3 et 4, de J. Massenet; 2. *La Timbrée*, pour piston (M. Montigny), de Boulcourt; 3; Cortège de Bacchus (*Sylvia*), de Léo Delibes; 4. *La Walkyrie*, de R. Wagner.

Cette grande solennité artistique a été clôturée par l'exécution de la *Marseillaise* et du *God save the queen*, à la demande du public.

Un splendide feu d'artifice a été enfin tiré ; il comprenait quarante pièces. L'une d'elles, aux proportions gigantesques, représentait une lyre et une charrue croisées dans un amoncellement de plantes et de fleurs.

Au dessus du dessin on lisait ces mots : « Welcome ! *Grande-Harmonie* de Roubaix » (Bienvenue à la *Grande-Harmonie* de Roubaix !)

Nous prenons le train dans une demi-heure. Nous serons à Roubaix demain matin, à six heures.

***

Un journal de Londres, *The Daily Telegraph*, à propos de la visite de la *Grande-Harmonie* en Angleterre, publie la flatteuse appréciation suivante :

« La *Grande-Harmonie* de Roubaix, la célèbre société musicale de l'un des plus grands centres industriels de France, est un exemple frappant de ce que peut faire le goût musical combiné avec l'esprit de corps. Fondée en 1820, lentement, mais sûrement, la société progressa et en 1878, à l'Exposition universelle de Paris, elle obtint le premier prix dans le concours national, étant solennellement proclamée, par un jury d'éminents musiciens et compositeurs, « la meilleure parmi toutes les musiques françaises », et venant immédiatement après la musique de la Garde Républicaine.

» Depuis cette époque sa popularité n'a cessé d'augmenter. »

Nous savons et nous sommes heureux d'annoncer aux intéressés, que des mesures sont étudiées pour venir efficacement en aide aux ouvriers atteints par le chômage du peignage Vinchon. Des souscriptions s'organisent et seront centralisées par l'Office central des œuvres sociales.

M. Eugène Motte, député, s'est inscrit pour 200 fr.

Le *Journal de Roubaix* s'inscrit pour 100 fr.

Une élection au Conseil des Prud'hommes. — M. le préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant daté du 19 juin :

Article premier. — Les contremaîtres, chefs d'ateliers et les ouvriers (1re catégorie, 1re série), du Conseil des Prud'hommes de Roubaix, sont convoqués au dimanche 9 juillet 1899, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'effet d'élire un membre en remplacement de M. Segard.

Article deux. — L'assemblée électorale sera présidée par M. le maire de Roubaix, ou par l'un de ses adjoints, ou, en cas d'empêchement, par le conseiller municipal désigné à cet effet par le maire. — Le président de l'assemblée désignera, parmi les électeurs présents, deux scrutateurs et un secrétaire pour compléter le bureau.

Article trois. — Le choix ne pourra porter que sur des électeurs de la catégorie, âgés de trente ans accomplis, sachant lire et écrire, jouissant de leurs droits civils et politiques, et domiciliés depuis trois ans au moins dans la circonscription du Conseil.

Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé s'il n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ; au second tour, qui, le cas échéant, aura lieu le dimanche suivant, aux mêmes heures, la majorité relative suffira.

Article quatre. — Des cartes ou lettres d'avis seront délivrées à l'avance, par les soins de M. le Maire de Roubaix, à tous les électeurs.

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir qu'une élève de l'école dirigée par les Filles de la Sagesse, rue de la Redoute, Nelly Picavet, vient de passer, à Lille, avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

La distribution des prix à l'Ecole Nationale des Arts Industriels. — La distribution des prix sera faite aux élèves de l'Ecole Nationale des Arts industriels le lundi 31 juillet.

Club Hippique de Roubaix. — De toutes parts, les engagements abondent ! La liste n'est pas close encore et, déjà, plus de quarante officiers sont inscrits au programme. Le succès de la fête militaire dépassera certainement toutes les prévisions, car jamais, les adhésions n'ont été aussi nombreuses : Chasseurs, hussards, dragons, cuirassiers, artilleurs, en un mot, toute la cavalerie française sera représentée au concours de dimanche prochain. La commission du Club hippique rappelle que des déjeuners chauds seront servis par les soins de M. Journelle dans la buvette du pesage à partir de midi.

Un service spécial de tramways fonctionnera régulièrement : départs de la place de Roubaix toutes les cinq minutes et de la place de Lille toutes les demi-heures. En outre, des cars spéciaux partiront de la place de Lille, à destination de la piste du Breucq à 1 h. 15, 1 h. 45 et 2 h. 15, le retour sera aussi assuré par des trains spéciaux.

Le public est bon juge, *lui seul ne se trompe pas. S'il donne la préférence au beurre d'Oostcamp, c'est parce qu'il est incontestablement le* **meilleur,** *le plus* **frais,** *le* **plus fin.** *Rue du Bois,* **13.**

TÉLÉPHONE. *On porte à domicile.*

Le kil. 2,20.

Beurre salé, en pots, conservation garantie, **2.75** le kil.

L'influenza m'avait enlevé mes forces et mon appétit ; tout cela est revenu depuis que je prends des Pilules du Dr Somer. — E. D. à C. (N° 93).

Dépôt : Phie Boyaval, 108, rue de Lannoy, Roubaix. 40632

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons la suivante dans d'autres journaux, et nous la donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public.

Déclaration de faillite : M. Louis Salembier, ex-marchand de beurre, actuellement cabaretier, rue Neuve, 10, à Roubaix.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 1760

La grève des trieurs du peignage Malard et Cie. — Nous avons reçu des trieurs du peignage de MM. Malard et Cie la lettre suivante :

« Tourcoing, le 22 juin 1899.

» Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

» Vous trouvant dans l'erreur la plus complète dans votre article concernant la grève des trieurs de chez MM. Albert Malard et Cie, nous vous serions très obligés si vous pouviez insérer cette protestation dans votre journal.

» Loin de quitter, comme vous le dites, le travail sans donner au patron la cause de notre départ, nous avons voulu que tout se fasse dans la règle, et dès onze heures et demie c'est-à-dire une demi heure après que les apprentis eurent commencé, nous l'avons fait prévenir par l'intermédiaire de notre chef de qui nous dépendons.

» A une heure nous nous sommes tous présentés à la porte disposés à rentrer si satisfaction nous était faite, mais, devant le mauvais vouloir de nos supérieurs, nous nous sommes retirés en bon ordre, nous donnant rendez-vous pour ce matin.

» Voici en deux mots ce qui s'est passé et nous comptons sur votre obligeance pour bien vouloir insérer cet article.

» Recevez, monsieur, nos salutations sincères.

» *Les trieurs de la maison.* »

Nous devons ajouter que d'après les renseignements qui nous ont été fournis de nouveau hier, jeudi, notre première version a été pleinement confirmée.

Le chef trieur de la maison nous a déclaré qu'en entrant dans la salle, vers midi, il avait appris d'un « repasseur » que les trieurs avaient quitté leur travail sans indiquer le motif.

Il sortit aussitôt de l'établissement et rencontrant les grévistes dans la rue, il apprit d'eux, pour la première fois, leur grief.

Le chef trieur affirme donc n'avoir pas été informé par les trieurs de leur intention de se mettre en grève, si les apprentis n'étaient pas renvoyés.

— Deux entrevues successives ont eu lieu hier jeudi à 1 heure et demie et à 4 heures et demie de l'après-midi. L'entente ne s'est malheureusement pas faite, les ouvriers maintenant leur prétention et les patrons ayant manifesté l'intention formelle de rester libres de former des apprentis.

LILLE

M. Paul Déroulède à Lille. — Le *Figaro* annonce que M. Paul Déroulède viendra faire une conférence à Lille, vers la fin du mois de juin.

HIPPODROME ROUBAISIEN

Bur. : 3 h. 1/2 — **Dimanche 25 Juin** — *Rideau : 4 h.*

GRANDE

SOLENNITÉ MUSICALE POPULAIRE

organisée pour le

TIRAGE DES PRIMES

offertes aux souscripteurs de la saison 1898-1899

DE L'ŒUVRE DE LA

Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage

Avec le gracieux concours de la

Fanfare Delattre (75 exécutants), sous la direction de M. Louis Knoop, et de l'inimitable **Broutteux**, M. Jules Watteeuw.

Prix des places : Loges et Fauteuils, 2 francs ; Pourtour, 1 franc ; Premières galeries, 60 centimes ; Deuxièmes galeries, 30 centimes.

Location chez M. JUBÉ, rue de la gare.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 22 juin.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Infraction a la loi sur les commissaires-priseurs. — Il est interdit aux commissaires-priseurs de vendre des objets neufs. Ainsi le veut la loi du 25 juin 1841, article 7, et la pénalité en est une amende de 50 à 3.000 francs.

C'est pour infraction aux dispositions dont nous venons de parler que M. Joseph Huet, commissaire-priseur à Roubaix est poursuivi. Il aurait une fois annoncé par affiches une vente d'un lot de vingt-six bicyclettes neuves, provenant de chez M. Dupont, sur opposition des marchands de bicyclettes, il ne procéda pas à cette vente qui fut faite par M. Dupont lui-même.

En outre, plusieurs commerçants de Roubaix, MM. Kindts, Callenstein, Bache, etc. affirment avoir vu souvent en vente des meubles, des bronzes, des tableaux, des voitures d'enfant, tout cela neuf, et provenant de marchands de Paris. Il paraîtrait même que ce mode de vente est avantageux pour le marchand, puisque une personne affirme avoir vu vendre 445 francs un bureau, qui, même neuf, chez un négociant ordinaire, n'est payé que 100 francs. « Question d'allumage », remarque M. le président.

M. Huet est défendu par un avocat du barreau de Paris, Me Constant. Pour la question des bicyclettes, le délit n'existe pas, dit-il; il y a eu des actes préparatoires pour arriver à la vente, mais la vente n'a pas été faite par le commissaire-priseur qui a renoncé à temps. Or la loi ne punit que la vente même; il cite un arrêt de 1886, rendu en ce sens par la Cour de cassation. Quant aux autres faits, comment établir que ces marchandises étaient bien neuves. M. Huet soutient qu'elles avaient déjà servi, et ce n'est pas chose facile de savoir si un bronze, un meuble, un tableau, sont vraiment neufs. D'ailleurs, on n'en présente aucun, et, dans le vague, il est impossible de discuter.

Le Tribunal a remis à aujourd'hui le prononcé de son jugement.

LE PETIT GARÇON ET LE CHIEN

Nous disons à chaque instant : « Ce n'est rien, » ou « Ce n'est qu'une bagatelle. » Que voulons-nous donc dire par *bagatelle* ou *rien?*

Un grand homme d'Etat a dit : « Dans toute mon expérience des roneries de ce vilain monde je n'ai jamais rencontré ce que l'on appelle une bagatelle ou un rien. »

Ne nous trompons pas, ami lecteur, lorsqu'il s'agit de poids et de mesures. Une tonne de plomb sous nos pieds ne peut assurément pas nous nuire tandis que une balle de ce même métal logée dans notre cervelle nous sera infailliblement fatale.

« Permettez-moi, Sire, d'atteindre le volume que vous désirez, » dit un jour un grenadier à Napoléon dans la bibliothèque du château de la Malmaison, « car je suis plus grand que Votre Majesté. »

« Comme stature, entendons-nous caporal, » reprit l'Empereur. « Ne confondons pas autour avec à l'entour ».

Le petit garçon avait dérangé et tourmenté le chien qui à son tour l'avait mordu. L'animal n'était pas enragé et la blessure était des plus légères. Toutefois le sang jaillit et l'enfant, hors de lui-même, et jetant les hauts cris, courut se jeter dans les bras de sa mère. Voyant dans quel triste état il se trouvait, la pauvre femme mêla ses lamentations à celles de son enfant et tomba presque évanouie sur la chaise la plus près d'elle. Le secours arriva, la blessure fut dûment pansée, et deux ou trois jours après, le gamin jouait avec ses petits camarades, comme si de rien n'était. Néanmoins la mère avait reçu un tel choc qu'elle n'en revint pas facilement. Si à la place de son enfant, elle eût été mordue elle-même, l'effet en aurait à peine été plus sérieux. Elle était presque devenue hystérique, et malgré tous leurs efforts ses amis ne purent ni dissiper son abattement ni calmer l'agitation de ses nerfs.

Et pourtant, la cause de tout cela — l'incident de l'enfant et du chien — n'était, après tout qu'une « bagatelle, » un « rien ».

Dans une lettre qu'elle nous adressait quelque temps après à ce sujet cette même dame nous dit : — « A la suite du choc que j'ai eu, la santé et les forces m'abandonnèrent. Depuis des années j'étais plus ou moins anémique, mais sans pour cela être obligée de m'aliter. Désormais mon système était tout-à-fait abattu. Il me venait parfois des envies de sangloter et de pleurer comme si je me fusse trouvée sous le poids d'un grand chagrin. Je n'avais plus de goût pour les aliments et ne mangeais que par nécessité. Mon estomac était devenu si froid, si faible et si flasque que je ne pouvais plus rien digérer. En même temps la constipation, ce fléau des femmes, s'acharna sur moi plus fort que jamais. L'action du foie cessa également, et j'avais la peau et le blanc des yeux d'une teinte jaunâtre et affreuse à voir. J'avais un goût détestable dans la bouche comme provenant d'aliments en décomposition dans mon estomac. Que n'aurais-je donné pour échapper à de tels tourments ! Hélas je n'y pouvais rien.

« J'avais les nerfs si détendus que je ne pouvais dormir que par sommes très courts, et le lendemain je me réveillais fatiguée et n'en pouvant plus. Lorsque je me levais j'avais à peine la force de me tenir debout. Je consultai des médecins, mais aucun d'eux ne réussit à me soulager. Je restai dans ce triste état pendant plusieurs mois, souvent obligée de garder le lit plusieurs jours de suite. A un certain moment, comme je désespérais de jamais guérir, j'entendis parler des vertus extraordinaires d'un médicament connu universellement sous le nom de Tisane américaine des Shakers et me décidai à en faire usage. Le résultat fut aussi heureux que surprenant.

Peu après, mon appétit revint, je pouvais désormais digérer et je recouvrai bien vite mes forces et mon énergie d'autrefois. Je vis que mon mal ne provenait pas du danger qu'avait couru mon enfant, mais de l'état maladif où j'étais déjà et qui était causé par l'indigestion chronique. La dyspepsie était vaincue par votre merveilleux remède, la santé et les forces revinrent et je n'ai pas eu de rechûte depuis ce temps-là.

« Je recommande l'emploi de la Tisane américaine des Shakers à tous ceux qui souffrent, et tout spécialement aux personnes de mon sexe. » (Signé) Mme Tournez, 10, rue de la Truile qui file, Le Mans (Sarthe), le 23 février 1898.

La signature ci-dessus a été légalisée par M. Courboulay, adjoint au Maire du Mans.

Pour recevoir *franco* de plus amples renseignements concernant cette unique préparation médicale s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00., Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord, (France). 47749d

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SES AGENCES

à ROUBAIX, 30, Grande-Rue et rue Carnot, à TOURCOING

Se chargent des opérations suivantes : Escompte et Recouvrement d'effets de Commerce ; Avances sur titres ; Ordres de Bourse Paris, Bruxelles, Londres, etc.; Achats et Ventes de Monnaies étrangères ; Lettres de Crédit et Chèques sur tous pays ; Avances sur Warrants et Marchandises; Comptes de dépôts remboursables à vue.

BONS A ÉCHÉANCE

4 ans 3 1/2 % — 8 ans 3 %

Garde de tous titres, Location de coffres-forts 46525—47225

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX. — 17 rue de la Gare

TOURCOING. — 6 & 8, rue de l'Hôtel de Ville

Le Crédit Lyonnais se charge des opérations suivantes :

Achats et ventes de titres de toutes natures sur les places françaises et étrangères.

Paiement immédiat de tous les coupons dont le prix est connu.

Paiement immédiat des arrérages de titres nominatifs des Compies P.-L.-M., Midi, Ouest, Bone, Guelma, Ouest Algérien, etc., etc., dont il estampille les certificats.

Régularisations de Titres, renouvellement de feuilles de coupons, échanges, conversions, transferts, productions aux faillites, etc.

Souscriptions SANS FRAIS à toutes les émissions.

Garantie contre les risques de remboursement au pair. 2-33060—44375

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, ROUBAIX

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, tôlerie en métal, Veuve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Conditionnement privé de matières textiles

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance de publier dans un de vos prochains numéros, dans celui de demain si c'est possible, les quelques lignes qui suivent :

J'ai lu attentivement les articles qui ont paru successivement dans votre estimable journal ainsi que dans l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, concernant la création d'un nouveau conditionnement privé.

Il résulte de ces différentes publications que l'Administration municipale de Tourcoing ainsi que les Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing se sont émues de cette éventualité, qui pourra créer un vide dans les caisses municipales des deux villes et on a été jusqu'à parler de représailles de la part de ces dernières.

Il semble cependant que les villes de Roubaix et de Tourcoing, ont trop longtemps compté sur l'apathie des négociants et industriels, qui, à eux seuls, ont supporté une charge considérable, attendu que plusieurs maisons de nos localités paient chaque année de vingt à trente mille francs et plus aux conditions publiques des deux villes.

Si, plutôt que de faire œuvre commerciale avec leurs conditionnements, les deux villes s'étaient attachées à ne conserver pour elles qu'un bénéfice de vingt à vingt-cinq mille francs par an, pour parer à toute éventualité, il ne serait jamais venu, à personne, l'idée d'installer une condition privée, et elles ne se trouveraient pas aujourd'hui dans la perspective de devoir faire des économies sur leurs budgets.

Il en arriverait de même avec les distributions d'eaux et de gaz, et aussi d'électricité comme éclairage et force motrice, si les villes n'étaient pas propriétaires de toutes les voies publiques.

Il se formerait des sociétés pour les concurrencer.

Si nous envisageons la question budgétaire, nous ne voyons pas quel serait le mal à ce que les villes fissent des dépenses un peu moindres pour certaines choses et plus en rapport avec leurs ressources.

Si, par extraordinaire une somme quelconque *indispensable* venait à leur manquer, il est évident qu'elles oduraient attendre l'échéance de quelques centimes additionnels pour remplacer cette ressource manquante, et si cette échéance devait trop tarder, l'application de quelques centimes aux quatre contributions serait un impôt bien plus équitable que celui qui frappe actuellement une seule catégorie des habitants des deux villes.

Quant à la question des représailles, cette boutade ne signifie rien.

Comment voudrait-on frapper les actionnaires de la Société de Conditionnement, dont le plus grand nombre

MARCHÉS A TERME

Cours du 23 Juin

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote préced.	Cote du jour.	ANCIEN — Cote préced.	Cote du jour.	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. — Cote préced.	Cote du jour.	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote préced.	Cote du jour.	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote préced.	Cote du jour.	Le Havre — BUENOS AYRES Prima bonne courante — Cote préced.	Cote du jour.
Juin	5.85	5.825	5.85	5.85	5.825	5.80	4.80	4.80	....	....	196.50	Voir les cours à la dernière heure.
Juillet	5.85	5.825	5.875	5.85	5.825	5.80	4.80	4.80	....	....	190.00	
Août	5.85	5.85	5.875	5.875	5.825	5.825	4.80	4.80	....	....	195.00	
Septembre	5.875	5.875	5.875	5.875	5.825	5.825	4.80	4.80	....	....	195.00	
Octobre	5.90	5.90	....	....	5.85	5.85	4.80	4.80	....	....	194.00	
Novembre	5.90	5.90	....	....	5.85	5.85	4.80	4.80	....	....	193.50	
Décembre	5.90	5.90	....	....	5.875	5.85	....	....	....	....	193.00	
Janvier